

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(18\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au président du tribunal de commerce de Vervins, 22 janvier 1877](#)

Jean-Baptiste André Godin au président du tribunal de commerce de Vervins, 22 janvier 1877

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)

Collation1 p. (210v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au président du tribunal de commerce de Vervins, 22 janvier 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49213>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 janvier 1877](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Président du tribunal de commerce de Vervins](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin informe le président du tribunal de commerce de Vervins qu'il lui sera impossible de se rendre à sa convocation car il se trouve à Amiens jusqu'au mercredi suivant pour une affaire devant la cour d'Amiens. Il le prévient qu'il ne lui semble pas possible qu'un arrangement ait pu être conclu sous les yeux du tribunal, alors que 5 ou 6 longues conférences entre l'administration du chemin de fer et lui n'ont pu aboutir à un accord, et il souhaite que le tribunal rende son jugement. Il annonce qu'il serait prêt à conclure une convention avec la Compagnie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise si celle-ci offrait des conditions acceptables comme celles que propose aux industriels la Compagnie du chemin de fer du Nord.
Notes La signature autographe de Godin n'est pas copiée, mais présente la mention « signé Godin » de la main de la scriptrice, Marie Moret.

Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Procédure \(droit\)](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées

- [Compagnie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise](#)
- [Compagnie du chemin de fer du Nord](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Amiens 22 Janvier 1877

Monsieur le Président du Tribunal
de Commerce de Nérings.

Monsieur le Président.

Restera à Camiers jusqu'à Mercredi prochain pour une affaire devant la cour, qui est pour moi de la plus haute importance, il m'est absolument impossible de me rendre à la convocation que vous m'avez fait recevoir par l'intermédiaire de M^e Larcet, mon avocat.

J'aurais pu, M le Président, en comparaisant Mercredi prochain que pris le tribunal de rendre son jugement, car dans une matière où il s'agit d'intérêt considérable et où tout de choses sont à prouver, il n'est pas possible de longs à conclure sous les yeux du tribunal, c'est à dire trop rapidement, un arrangement qui n'a pu aboutir après cinq ou six longues conférences entre l'administration du chemin de fer de Guise et moi.

Il y a des concurrences intéressantes entre industriels et la C^e des chemins de fer du Nord; du jour où la C^e du chemin de fer de Guise n'offrira, comme cette dernière l'a fait, des conditions acceptables, je m'imprécurei d'y souscrire et ne me réservrai d'autant moins où les intérêts respectifs seront aussi également menagés que dans le cas avec la C^e du nord.

Veuillez agréer, Monsieur le Président l'assurance de mon entière considération.

Signe: Godin,